

1. CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE L'AIDE (Voir le cadre complet en annexe)

Conformément à la décision N° 208 de la Séance Plénière du 26 novembre 2025 et aux règlements (UE) 2023/2831 et 2024/3118 (De minimis), le Département poursuit sa démarche de soutien à la production locale de fruits et légumes, à travers 5 dispositifs :

- **Soutien à la production de légumes les plus consommés (objet du présent formulaire) (LEG 26 28)**
- Soutien à la production d'ananas principalement destiné au marché local (ANA 26 28)
- Soutien à la relance de la production de lentille sur le territoire de Cilaos (LENT 26 28)
- Soutien au remplacement des vergers atteints de HLB (AGRU 26 28)
- Soutien à l'installation de la démarche IGP au sein des plantations de Vanille (VAN 26 28)

Ces dispositifs s'adressent à des agriculteurs / agricultrices à titre principal souhaitant s'engager dans des programmes de développement de leurs cultures sur 3 ans (de 2026 à 2028), en réponse à un marché clairement identifié. Ils / Elles pourront en mobiliser plusieurs, dans la limite de 15 000 euros d'aides (tous dispositifs confondus) par exploitation sur ces 3 années.

Le **dispositif de soutien à la production de légumes les plus consommés** a pour ambition d'offrir aux consommateurs réunionnais un accès à davantage de produits locaux. Son effet incitatif direct vise les exploitations en capacité de développer ces cultures par l'augmentation des surfaces plantées et/ou l'amélioration de leurs rendements. Le présent formulaire et son cadre de mise en œuvre (en annexe) exposent les références et règles s'appliquant à ce dispositif qui a pour principales caractéristiques :

Productions (1)	Tonnage minimal d'Entrée (TmE) par hectare (2)	Engagements Individuels (2)	Montants d'aide (3)	Objectifs à 3 ans : tonnages - Surfaces aidées (4)	Dépenses financées	Autres conditions d'éligibilité
Carotte	15 tonnes / ha	Produire + 40% du tonnage d'entrée (TE) à 3 ans	3 000 € / ha	+ 640 tonnes - 42 ha	Charges opérationnelles (fertilisant, eau, produits gestions des bio agresseurs, autres fournitures et intrants) des coûts de production de référence	Agriculteurs / agricultrices : - Indépendant(e)s uniquement - Affilié(e)s à titre principal à la CGSS et à jour des cotisations sociales (à la demande et sur la période d'engagement de 3 ans)
Pomme de Terre	30 tonnes / ha		3 700 € / ha	+ 840 tonnes - 75 ha		
Ail (sec)	2 tonnes / ha		3 700 € / ha	+ 80 tonnes - 140 ha		
Oignon (sec)	Véronique : 8 tonnes / ha Rose bourbon : 20 tonnes / ha		3 000 € / ha	+ 400 tonnes - 56 ha		

- (1) **Une seule production** devra être sélectionnée dans le cadre du programme de plantation / commercialisation
- (2) Le **tonnage d'entrée de l'agriculteur (TE)** = récolte réalisée 2025 OU prévisionnelle 2026 pour les néo planteurs de ces 4 légumes.
Règle d'éligibilité : TE / surface plantée (exprimée) en ha doit être supérieur ou égal au TmE par ha, pour la production concernée. Les données déclaratives de l'agriculteur seront comparées aux informations CGSS, TELEPAC, etc.
En 2026 et 2027, l'agriculteur ne pourra viser des tonnages inférieurs à son TE. La production devrait croître (dans l'idéal régulièrement) pour représenter (au moins) + 40 % du TE en 2028
- (3) Le montant d'aide sera établi en appliquant ces barèmes au total des surfaces à planter sur les 3 années
- (4) Si ces objectifs globaux de surfaces (en totalisant les demandes réceptionnées) sont dépassés à la campagne de démarrage, le Département pourrait être amené à procéder à une sélection des dossiers sur la base de critères figurant en annexe 1 du dossier.

2. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (à compléter et cocher par le demandeur)

Nom, prénoms du représentant légal ¹		
Date de naissance	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _		
Forme juridique	<input type="checkbox"/> Entreprise individuelle (EI) OU <input type="checkbox"/> Société		
Pour les sociétés, raison sociale		
N° SIRET	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _0_ _0_ _0_ _ _		
Régime fiscal	<input type="checkbox"/> Réel Normal OU <input type="checkbox"/> Simplifié N° TELEPAC ² :		
Adresse postale	N° / Rue : CP _9_ _7_ _4_ _ _ - Ville :		
Adresse du siège d'exploitation (si différente de l'adresse postale)	N° / Rue : CP _9_ _7_ _4_ _ _ - Ville :		
Téléphones	Fixe : 0262 Mobile :		
Adresse électronique (obligatoire) ³		
Aide au montage du dossier par :		
Identité du technicien / Mél :/.....		

¹ Dirigeant pour les EI, Gérant pour les sociétés (sauf cas particuliers)

² Uniquement pour les agriculteurs disposant de ce numéro

³ Adresse Mél du demandeur qui sera utilisée dans tous les échanges avec le Département

JUSTIFICATIFS DE PLANTATION

Remplir le tableau et fournir une copie des factures d'achats et photos listées (regroupées sur des pages A4) :

Désignation des achats	Fournisseur (préciser N° SIREN)	N° facture	Date facture	Montant (€)	Quantité
Prestations travaux de sol					
Semences et plants ⁹					
Fertilisants (spécifiques à la culture)					
Eau					
Produits gestions des bio agresseurs					
Main d'œuvre					
Autres					
Photos géolocalisées avant plantation (2027 – 2028 uniquement)					
Photos géolocalisées avant récolte					
Bilan technique et financier fait par : (Préciser le Nom du technicien)					

DEMANDE DE VERSEMENT D'ACOMPTE N°2

J'ai l'honneur de solliciter le versement de l'**ACOMPTE N°2 de La part d'aide départementale correspondant à la PLANTATION DE L'ANNEE**, dans le cadre de la mise en place de mon programme de plantation commercialisation de légumes les plus consommés 2026 - 2028.

J'atteste sur l'honneur la sincérité et l'exactitude des éléments déclarés et fournis dans la présente demande.

Fait à, le

NOM / Prénoms
(Signature / cachet)

⁹ Uniquement pour l'ail : concernant l'autoproduction de semences, fournir une attestation technique ou prévoir des mentions spécifiques dans le bilan technique + toutes pièces justificatives utiles (photos, factures, etc.)

DEMANDE DE VERSEMENT DU SOLDE DE L'ANNEE PRECEDENTE ET DE L'ACOMPTE DE L'ANNEE EN-COURS

Je sollicite le versement du SOLDE de La part d'aide départementale correspondant à la PLANTATION DE L'ANNEE

Par ailleurs, je souhaite maintenir mon exploitation dans le programme de plantation-commercialisation 2026 – 2028 et sollicite le versement de l'ACOMPTE N°1 de La part d'aide départementale correspondant à la PLANTATION DE L'ANNEE

J'atteste sur l'honneur la sincérité et l'exactitude des éléments déclarés et fournis dans la présente demande.

NOM / Prénoms
(Signature / cachet)